



Bruxelles, le 5 mars 2018

Le partage de données financières avec des tiers tel que prévu par la PSD2 est tabou pour 8 Belges sur 10

Les Belges se montrent toutefois intéressés par l'application bancaire intégrée

Une vaste étude de marché livre des informations étonnantes sur l'attitude des Belges face aux conséquences de la PSD2

En vertu de la directive européenne révisée sur les services de paiement (*Payments Services Directive* ou "PSD2"), toutes les banques européennes sont tenues depuis le 13 janvier 2018 d'ouvrir les comptes à vue de leurs clients et les informations liées à ces comptes à des tiers reconnus (bancaires et non bancaires) à la demande du client.

La Commission européenne espère que ces nouvelles possibilités favoriseront à terme la concurrence et l'innovation.

Au début du mois de février, KBC a chargé Profacts d'effectuer une vaste étude de marché en ligne auprès d'un millier de Belges sur les implications de la PSD2. Il est frappant de constater que les Flamands, les Bruxellois et les Wallons ont tous le même sentiment, l'âge ne jouant ici qu'un rôle limité.

L'étude a tout d'abord voulu savoir si le Belge était disposé à accepter le partage d'informations financières entre banques par le biais d'une application intégrée. Les résultats sont étonnants :

- **Plus de 8 Belges sur 10 n'ont jamais entendu parler de la PSD2 et n'en connaissent pas le contenu.**
- **9 personnes interrogées sur 10 effectuent aujourd'hui des opérations bancaires en ligne :** le PC reste l'instrument le plus populaire (75%), mais le smartphone est également assez bien utilisé (46%), surtout chez les -36 ans (71%). 1 personne de plus de 55 ans sur 3 a en outre déjà découvert la banque mobile. 18% effectuent leurs opérations bancaires sur leur tablette. Il convient de noter que ces chiffres peuvent avoir été quelque peu gonflés étant donné qu'il s'agit d'une étude de marché en ligne.
- **L'application de banque mobile de la banque principale est majoritairement utilisée, en particulier pour les transactions courantes telles que les virements et la vérification du solde. 74% des -36 ans utilise l'application de banque mobile pour payer et recevoir de l'argent.**
- **1 Belge sur 3 a plus d'un compte à vue et utilise une application de banque mobile.** Parmi ceux-ci, 3 sur 4 utilisent des applications de plusieurs banques.
- **Plus de la moitié d'entre eux se disent intéressés par une application bancaire intégrée, le score étant plus élevé chez les hommes (63%) que chez les femmes. La préférence est donnée à l'application de la banque principale (53%).**

- Les jeunes montrent davantage d'intérêt pour une offre étendue de fonctions extra-bancaires (paiement de parking, services publics, chèques-repas et écochèques, etc.) que les femmes et les plus de 55 ans.
- Selon les personnes interrogées, une application intégrée facilitera surtout la gestion financière et permettra un gain de temps. 64% optent pour l'application KBC Mobile en raison de sa convivialité.
- Certains Belges ont également des réserves sur une application intégrée : 25% souhaitent volontairement garder leurs comptes séparés, 14% n'ont pas besoin d'une multitude de fonctions et 14% entendent avant tout protéger leur vie privée/leurs données personnelles.

Profacts a également interrogé les Belges sur une autre opportunité offerte par la PSD2 : le Belge est-il disposé à partager ses informations financières avec des tiers (non bancaires) ?

Ici aussi, il est frappant de constater qu'il n'y a guère de différences entre les différentes catégories d'âge ou entre les Flamands, les Wallons et les Bruxellois.

- **Pour 8 Belges sur 10, le partage de données financières avec des tiers est tabou.** Le Belge est très soucieux de protéger l'ensemble de ses données personnelles ainsi que sa vie privée.
- Les Belges disposés à partager leurs données avec des tiers indiquent "que les données sont de toute façon déjà traçables", "qu'ils acceptent de le faire en échange d'une plus grande facilité d'utilisation ou d'une valeur ajoutée plus personnalisée".
- **9 Belges sur 10 font essentiellement confiance à leur banque principale pour la protection et la gestion de leurs données financières. 82% ne confieraient jamais leurs données financières aux sociétés de médias sociaux, 62% aux sociétés Internet, 46% aux entreprises d'e-commerce, 36% aux entreprises FinTech, 33% aux sociétés et 11% à une autre banque.**
- **7 Belges sur 10 souhaitent garder un contrôle maximal de leurs données financières et considèrent en outre qu'il est "très important" que leur banque les informe des conséquences du partage de leurs données financières avec des tiers :** 57% souhaitent que cela se fasse de manière permanente et 28% à chaque changement. La différence est moins marquée chez les jeunes : 47% optent pour l'information permanente, alors que 36% se contentent d'être informés à chaque changement.
- **8 Belges sur 10 souhaitent en outre pouvoir révoquer le partage de leurs données financières au cas par cas.**
- Les Belges associent également un certain nombre de conditions importantes au partage de leurs données avec un tiers : 58% souhaitent pouvoir revenir sur leur autorisation à tout moment, 55% exigent **que le tiers ne vende pas leurs données, 51% veulent connaître à tout moment l'usage que fera le tiers de leurs données, 31% réclament une ristourne, une compensation ou un avantage financier en échange de leurs données.**

Lors d'une conférence de presse ce matin, **Erik Luts, Chief Innovation Officer KBC Officer KBC Groupe**, a résumé la position de KBC à l'égard des nombreuses opportunités offertes par la PSD2 : *"Nous saluons la directive PSD2 qui sera transposée en droit national dans le courant de cette année. La vaste étude de marché en ligne montre que l'échange de données financières attribuable à la PSD2 suscite quelques questions auprès des Belges. Nous voulons que nos clients puissent profiter dès maintenant des nombreuses opportunités de la PSD2 de manière conviviale et en toute sécurité et qu'ils puissent les utiliser de manière proactive et assertive.*

Nous le faisons dans le plus grand respect de la vie privée de nos clients et de la protection des données qu'ils nous confient. L'étude de marché montre en effet que 9 Belges sur 10 font essentiellement confiance à leur banque principale pour protéger et gérer leurs données financières et que le partage des données financières avec des tiers est plutôt tabou en Belgique.

Nous sommes donc très heureux d'être aujourd'hui, dans ce nouveau cadre juridique, la première institution financière belge à pouvoir ouvrir les possibilités multibancaires de notre application de banque mobile à nos clients. Le pilote est déjà en cours auprès de nos collaborateurs. Sur la base de l'expérience et du feedback de ceux-ci et, à la fin de ce mois, de nos clients, nous entendons encore optimiser l'application et en améliorer la convivialité.

Nous visons ainsi notre mise en conformité intégrale à la PSD2 d'ici l'automne, lorsque devrait avoir lieu le véritable déploiement sectoriel. Nous voulons nous assurer que nos clients pourront utiliser l'application KBC Mobile pour les opérations les plus courantes, qu'ils utiliseront spontanément KBC Mobile pour prendre contact, chercher de l'information, effectuer des transactions bancaires et utiliser les médias sociaux, faire des achats ou des réservations, etc. sans devoir télécharger et utiliser 10 applications différentes en parallèle. Nous souhaitons ainsi faciliter la vie de nos clients."

Gérer plus facilement ses comptes à vue auprès de différentes banques : KBC Mobile devient la première application multibancaire sur le marché belge.

- **Fin mars, les clients de la banque mobile de KBC, KBC Brussels et CBC pourront effectivement consulter le solde des comptes à vue tant privés que professionnels qu'ils détiennent auprès d'autres institutions financières. Il s'agit provisoirement des comptes détenus chez Argenta, Belfius, BNP Paribas Fortis et ING.**
- **Avant l'été, nos clients pourront via KBC Mobile effectuer directement, de manière conviviale et en seulement quelques clics, un paiement depuis leur compte auprès d'une autre banque.**
- **KBC propose ainsi à ses clients une gestion à terme encore plus facile et plus claire de l'ensemble de leurs comptes à vue au départ de KBC Mobile.**
- **Dans le courant de l'année, les autres entités de KBC Groupe en Europe centrale et en Irlande déploieront également leur application multibancaire sur la base de l'expérience belge.**
- **Une offre spécifique pour les entreprises est également développée.**

Vous trouverez de plus amples informations sur l'application multibancaire de KBC Mobile dans un communiqué de presse séparé.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directrice Communication Corporate /
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Vérifiez l'authenticité de ce document sur
www.kbc.com/fr/authenticity.

Les communiqués de presse KBC sont disponibles
à l'adresse www.kbc.com
Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group

Consultez nos solutions innovantes sur le site
www.kbc.com/innovation.
